



VILLE DE MAÎCHE
25120

**Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 03 avril 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit mars 2017 par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire,

Monsieur Constant Cuhe, Madame Emilie Prieur, Monsieur Stanislas Renaud, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Chantal Ferraroli, Adjoint.

Monsieur Alain Bertin, Madame Patricia Kitabi, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Damienne Bisoffi, Séverine Arnaud, Karine Tirole, Messieurs Mathieu Jarlaud, Renaud Damien, Madame Florie Thore, Messieurs Guillaume Nicod, Jérémy Chopard, Madame Sylvianne Vuillemin, Messieurs Denis Monnet, Serge Louis, Mesdames Muriel Plessix, Céline Barthoulot, Messieurs Denis Simonin et Eric Guignard, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés

Monsieur Stéphane Barthoulot qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe,
Monsieur Lilian Boillon qui donne procuration à Monsieur Denis Simonin.

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Stanislas Renaud secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2017
2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal - Information
3. Lotissement du Pertus - Lancement opération
4. Bibliothèque Municipale Louis-Pergaud - Rapport annuel d'activité 2016
5. Multi-accueil Les Frimousses - Label Ecolo Crèche
6. CAF - Avenant à la convention d'objectif et de financement ATL ALSH
7. Organisation du temps scolaire - Rentrée 2017-2018
8. Aménagement travaux d'accès, de Desserte et de Liaison des quartiers Goule et Sous Montjoie - Attribution du marché
9. Aménagement Centre-Ville - Attribution du marché

10. Nouveau Groupe Scolaire - Validation de projet - Lancement des consultations
- Composition du Jury
11. Indemnités de fonction des élus locaux
12. Compte administratifs des budgets annexes et budget général - Approbation
13. Budget général et budgets annexes - Affectation de résultat
14. Budget général et budgets annexes - Approbation du compte de gestion 2016
15. Tableau des opérations foncières 2016
16. Personnel communal - Liste des emplois communaux au 1^{er} janvier 2017
17. Budget primitif 2017 - Vote des taux
18. Affaires diverses.

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 27 février 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce compte-rendu.

2 DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - INFORMATION

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 27 février 2017 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2014.38 :

- n° 2017.20 - Convention de location - Autorisation signature SGS examen code de la route
- n° 2017.21 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 1 rue d'Athènes
- n° 2017.22 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 19 rue de Berlin
- n° 2017.23 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 40 rue du Rond Buisson
- n° 2017.24 - Assurances - Encaissement remboursement Pacifica - sinistre poteau passage canadien - Coin du Bois
- n° 2017.25 - Maison de la Santé - Bail de location de garage - Autorisation de signature - SSIAD
- n° 2017.26 - Maison de la Santé - Bail de location de garage - Autorisation signature - Association ADMR de Maîche

3 LOTISSEMENT DU PERTUS - LANCEMENT OPERATION

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a donné son accord principe à la réalisation du lotissement du Pertus. Le Conseil Municipal avait alors proposé que la commission urbanisme entame un travail sur ce projet.

La Commission Urbanisme s'est réunie le 6 février 2017. Elle a validé le plan d'aménagement présenté, à savoir la réalisation de 5 parcelles de 8 à 11 ares, en souhaitant que soit aménagé un chemin piéton entre ce lotissement et la rue des Combes.

La Commission a souhaité que le Conseil Municipal se prononce sur le prix du terrain, en rappelant le tarif de 70€ HT/m² du lotissement Bas des Routes Extension. Certains élus ont estimé qu'il fallait donner au lotissement du Pertus une valeur légèrement supérieure. A noter que la TVA sera calculée sur l'intégralité du prix hors taxe car ce terrain est communal depuis longtemps. Il n'y aura donc pas lieu d'appliquer une TVA sur marge.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du terrain à 75€ HT/m².

Pour répondre aux questions concernant le prix des autres lotissements et l'état des ventes des lots, Monsieur le Maire indique que les prix des terrains sont de 70€ HT/m² depuis déjà plusieurs années et que les terrains se vendent bien. Monsieur Jean-Michel Feuvrier précise que les parcelles du lotissement du Pertus sont plus grandes que celle du Bas des Routes Extension.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- Fixe le prix de 75€ HT/m²,
- Prend acte que ce prix devra faire l'objet d'une confirmation auprès du Service des Domaines.

Monsieur le Maire précise que d'après l'article R.214-1, rubrique 2.1.5.0 du Code de l'Environnement, la réalisation de ce lotissement n'est pas soumise ni à déclaration, ni à autorisation au regard de la Loi sur l'eau, puisque sa superficie totale est inférieure à un hectare.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve la création du lotissement du Pertus,
- Autorise le découpage des parcelles tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à engager la consultation de géomètres,
- Autorise le lancement de toutes les consultations nécessaires à la réalisation de ce lotissement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions nécessaires, y compris celles avec les concessionnaires et le SYDED,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce lotissement,

- Prend acte que l'assemblée aura à se prononcer en temps opportun sur les aspects techniques de la réalisation du lotissement (largeur de voie, espaces de stationnement, accès imposés, règlement, etc.)
- Autorise Monsieur le maire à déposer le permis d'aménager correspondant,
- Autorise dès à présent Monsieur le Maire à ouvrir une liste d'attente pour la réservation des parcelles.

4 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LOUIS-PERGAUD - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activités de la bibliothèque municipale qui permet chaque année de mesurer le dynamisme de cette structure et la variété des activités qui y sont pratiquées.

Voici quelques points qui figurent dans le rapport annuel :

- La bibliothèque compte 861 lecteurs (contre 851 en 2015) dont 449 de moins de 18 ans ; 69 % des usagers sont domiciliés hors Maîche.
- En 2016, le nombre de prêts est passé de 28 758 en 2015 à 29 600 en 2016.
- La bibliothèque dispose d'un fonds propre de 14 749 documents. Ce fond est complété par les documents de la Médiathèque Départementale soit 1 647 documents. L'accroissement des collections en 2016 s'élève à 617 documents.
- La Médiathèque Départementale de Prêts du Doubs reste le partenaire privilégié de la bibliothèque. Les partenariats se poursuivent notamment avec Les Gazouillis du Plateau, Les Amis de Louis Pergaud, l'Université Populaire, l'association Festin de Papier et le milieu scolaire.
- A l'issue d'une rencontre avec une personne engagée au sein de l'ADMR, la bibliothèque essaie de faciliter le prêt à domicile pour les personnes âgées en impliquant le personnel de cette structure.
- Les ressources numériques sont un atout supplémentaire pour la bibliothèque. En 2016, 46 personnes ont fait leur inscription à Media-Doo. 218 sessions de formations ont été lancées,
- Les agents de la bibliothèque proposeront tout au long de l'année 2017 un grand nombre d'expositions ainsi que des ateliers et spectacles ouverts à tous.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le rapport d'activités de la Bibliothèque.

5 MULTI-ACCUEIL LES FRIMOUSSES - LABEL ECOLO CRECHE

Ecolo Crèche est une association dont la mission est de mener un travail de fond sur le développement durable appliqué au monde de l'enfance. C'est aussi le nom du premier label de développement durable dédié à la petite enfance. Se lancer dans cette démarche novatrice c'est avant tout affirmer un engagement éco-citoyen qui vise à améliorer la qualité de vie des enfants et du personnel et à réduire son impact sur l'environnement. Ce processus s'inscrit dans la durée et dans le principe d'amélioration continue.

Les grands thèmes abordés par Ecolo Crèche sont notamment :

- Le bâtiment : matériaux, aménagements, isolation phonique et thermique...
- Les énergies et l'eau : consommations, pratiques, installation...
- L'alimentation : proximité, qualité, saison, variété...
- Les produits d'entretien et d'hygiène : nature des produits, réflexion sur leur emploi...
- Les déchets : réduction, tri, recyclage...
- Les activités et jeux : matières, achats, intervenants...

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire et ses adjoints se sont interrogés sur la pertinence de travailler à l'obtention de ce label pour le Multi-Accueil Les Frimousses de Maîche. En effet, la crèche est située au Pôle Famille dans un bâtiment récent d'une typologie particulière, chauffé par une chaufferie bois. De plus, l'entretien de la crèche se fait uniquement avec des produits non phytosanitaires. Par ailleurs, le prestataire pour la fourniture de repas travaille principalement en circuit court avec des produits de saison.

Mais au-delà de ce constat, les intérêts à s'investir dans ce champ sont extrêmement diversifiés :

- Améliorer ses pratiques en intégrant les principes d'un développement soutenable
- Répondre à une demande sociétale
- Valoriser l'implication du personnel
- Accompagner l'évolution des comportements des familles
- Développer des actions innovantes
- Anticiper certaines réglementations
- Construire une image forte et positive pour le territoire.

Les différentes étapes se réalisent sur environ 2 ou 3 ans pour un coût de 6 200 € HT hors frais de mission et adhésion au réseau Ecolo Crèche de 300 € HT.

Il est précisé que dans le cadre de la négociation du nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Doubs, signé en décembre 2016, le coût de cette labellisation et des dépenses annexes a été intégré aux charges financières des années à venir.

Toutefois, le constat énoncé plus haut témoigne déjà d'une pratique qui s'intègre dans les critères du label proposé. Se pose alors la pertinence d'engager des frais pour valoriser ce qui existe. En effet, la valorisation par le biais de l'établissement d'une

charte pourrait être une alternative intéressante pour mettre en évidence et faire connaître les points forts de cette structure au regard notamment de l'environnement, du développement durable et de l'approche éco-citoyenne.

Madame Véronique Salvi ajoute que la commune remplit déjà les critères exigés par le label, elle propose de faire simplement une charte qui précisera les choses et n'occasionnera pas de surcoût supplémentaire.

Monsieur le Maire précise que cela n'aura pas d'incidence sur le contrat CAF.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'élaboration d'une charte en interne.

A la majorité des membres présents et représentés (22 POUR - 5 CONTRE : Véronique Salvi, Chantal Ferraroli, Guillaume Nicod, Jérémy Chopard, Denis Monnet), le Conseil Municipal décide de mandater Monsieur le Maire pour l'élaboration d'une charte qui viendrait remplacer l'adhésion au label.

6 CAF - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT ATL ALSH

Monsieur le Maire rappelle que le 23 mai 2013 il a signé avec la CAF du Doubs une convention d'objectifs et de financement aide aux temps libres (ATL) « Accueil de loisirs sans hébergement ». Cette convention est accessoire et indissociable de la convention liant les deux entités pour le versement par la CAF de la prestation de service ordinaire.

Cette convention a pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers,
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Cette convention ATL était conclue pour la période du 7 janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Par courrier daté du 10 mars, la CAF propose à la Commune de signer l'avenant n° 1/2017 portant sur une modification de l'article 10, aliéna 1 concernant la durée de la convention. En effet, la présente convention de financement serait prorogée du 3 janvier 2017 au 7 janvier 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1/2017 présenté par la CAF.

7 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - RENTREE 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire 2014/2015, l'école maternelle Les Sapins Bleus et primaire Louis Pasteur pratiquent à titre dérogatoire les temps scolaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin : 8h15 à 11h15
- Mercredi matin : 9h15 à 12h15
- Lundi et jeudi après-midi : 13h25 à 16h25
- Mardi et vendredi après-midi : 13h25 à 14h55.

A la suite du temps scolaire des mardi et vendredi après-midi, la Collectivité a mis en place des activités péri-éducatives de 14h55 à 16h25. Les 130 enfants qui fréquentent ce service ont la possibilité de faire des activités ludiques et sportives encadrées par 10 agents municipaux et chacun reconnaît aujourd'hui le sérieux et la qualité des activités proposées notamment en lien avec des associations sportives locales.

Par courrier daté du 23 février 2017, Monsieur l'Inspecteur d'Académie rappelle à Monsieur le Maire que le décret n° 2016.1049 du 1^{er} août 2016 prévoit, dans son article 1, la révision des schémas du temps scolaire à l'issue d'une durée de mise en œuvre de 3 ans.

Il appartient donc à Monsieur le Maire et aux conseils d'écoles de se prononcer sur la poursuite ou le changement du temps scolaire appliqué depuis 3 ans.

De leur propre initiative, les directrices d'école ont fait parvenir un sondage aux familles pour connaître leurs souhaits en la matière. Elles font deux propositions :

- 1/ revenir à des matinées scolaires de 8h15 à 11h15 (mercredi compris) et des après-midis de 13h30 à 15h40 ou 45
- 2/ maintenir les horaires en vigueur actuellement.

Le résultat du sondage auprès des familles est le suivant :

	Nombre de votants (famille)	Scenario 1	Scenario 2
Ecole Pasteur	126 (sur 145)	68	55
Ecole Les Sapins Bleus	109 (sur 111)	78	32

Par ailleurs, Mesdames les Directrices ont communiqué à Monsieur le Maire le résultat des votes réalisés au sein des Conseils d'Ecole, tels qu'ils se présentent ci-dessous :

ECOLE MATERNELLE

Proposition 1 (modification des horaires) : 11 votes

Proposition 2 (maintien des horaires actuels) : 1 vote

Absentions : 1 vote

ECOLE PRIMAIRE

Proposition 1 (modification des horaires) : 8 votes

Proposition 2 (maintien des horaires actuels) : 6 votes

Absentions : 5 votes

Il se dégage de ces votes une volonté de revenir à des journées régulières et identiques puisque les conseils d'école ont voté en majorité pour la proposition n° 1 bien que le différentiel de voix à l'école primaire soit extrêmement réduit.

Madame Emilie Prieur présente les arguments des enseignantes, pour lesquelles les horaires actuels ne sont pas très adaptés aux enfants de maternelles, ce qui entraîne plus de fatigabilité. Les abstentions relatives au vote du conseil de l'école primaire se justifient par le fait que les enseignants souhaitaient des horaires différents en maternelle et en primaire.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne sera surement plus possible de proposer les mêmes activités si les horaires changent, car cela ne laissera que très peu de temps aux agents pour organiser leurs ateliers (30 minutes tout au plus).

Plusieurs conseillers trouvent dommage de revenir sur l'organisation en place, car il y a eu un vrai investissement des agents pour proposer et animer une grande variété d'activités de qualité : sport, théâtre, cuisine etc. Il serait regrettable, que faute de temps pour mettre en place des activités de qualité dans la modification souhaitée par les Conseils d'Ecole, la municipalité organise de la garderie. Le péri-éducatif permet aux enfants de découvrir de nouvelles animations, ce qui est source d'épanouissement, certains de ces enfants n'ont pas les moyens de faire de telles activités.

Ces arguments entendus, par une voix POUR (Céline Barthoulot) et 4 ABSTENTIONS (Muriel Plessix, Denis Simonin + pouvoir, Serge Louis), le Conseil Municipal se prononce contre le changement d'organisation et demande le maintien des horaires actuels pendant un an.

8 AMENAGEMENT TRAVAUX D'ACCES, DE DESSERTE ET DE LIAISON DES QUARTIERS GOULE ET SOUS MONTJOIE - ATTRIBUTION DU MARCHE

La consultation pour l'aménagement des travaux d'accès, de desserte et de liaison des quartiers Goule et Sous Montjoie a été lancée le 6 janvier 2017 sur la plateforme Marchés Sécurisés. Une annonce est parue dans le journal d'annonces légales l'Est Républicain le 12 janvier 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au 02 février 2017 à 12h00.

Sept offres parvenues dans les délais ont été ouvertes puis examinées lors de la commission des MAPA qui s'est déroulée le 23 février.

Les offres sont les suivantes :

- Pour le lot n°1 terrassement/VRD :
 - o LACOSTE SARL- 25120 MAICHE : 263 974,48€ TTC
 - o COLAS - 254710 DANNEMARIE SUR CRETE :323 413,20€ TTC
- Pour le lot n°2 éclairage public :
 - o SOBECA - 25320 CHEMAUDIN : 26 856,00€ TTC
 - o LACOSTE SARL - 25120 MAICHE : 22 929,48€ TTC
 - o VIGILEC - 25420 VOUJEAUCOURT : 27 020,40€ TTC
 - o SBTP - 01000 BOURG EN BRESSE : 27 234,72€ TTC
 - o INEO - 71530 CRISSEY : 27 111,56€ TTC
 - o GUINOT - 71210 MONTCHANIN : 22760,88€ TTC

Après analyses des propositions et l'application des critères de pondérations cités dans le règlement de consultation, le classement des offres s'établit comme suit :

ENTREPRISES	CLASSEMENT DEFINITIF			
	PRIX DE LA PRESTATION 60	VALEUR TECHNIQUE 40	TOTAL	CLASSEMENT
LOT n°1 : TERASSEMENT/VRD				
LACOSTE SARL	60	38	98	1
COLAS	48.97	36	84.97	2

LOT n°2 : ECLAIRAGE PUBLIC				
LACOSTE SARL	55.63	28	83.63	1
SBTP	46.84	36	82.84	2
GUINOT	60	20	80	3
SOBECA	47.5	31	78.5	4
INEO	47.05	29	76.05	5
VIGILEC	47.21	24	71.21	6

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission des MAPA, et de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de :

- LACOSTE SARL pour le lot n°1,
- LACOSTE SARL pour le lot n°2.

Jean-Michel Feuvrier précise que les travaux vont débuter dès la notification du marché, courant avril.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (6 ABSTENTIONS- minorité municipale) attribue le marché à l'entreprise LACOSTE pour les lots 1 et 2.

9 AMENAGEMENT CENTRE-VILLE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La consultation pour l'aménagement du centre-ville a été lancée le 12 janvier 2017 sur la plateforme Marchés Sécurisés. Une annonce est parue dans le journal d'annonces légales l'Est Républicain le 16 janvier 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au 03 février 2017 à 17h00.

Trois offres parvenues dans les délais ont été ouvertes puis examinées lors de la commission des MAPA qui s'est déroulée le 23 février.

Les offres sont les suivantes :

- VERMOT- 25650 GILLEY : 176 898,50€ TTC
- COLAS - 254710 DANNEMARIE SUR CRETE : 229 513,30 € TTC
- CLIMENT - 25403 AUDINCOURT : 197 197,20€ TTC

Après analyses des propositions et l'application des critères de pondérations cités dans le règlement de consultation, le classement des offres s'établit comme suit :

- Prix de la prestation : 60 points,
- Valeur technique : 35 points,
- Délai : 5 points.

L'entreprise VERMOT a obtenu 100 points, elle est classée en première position.

L'entreprise CLIMENT a obtenu 87 points, elle est classée en seconde position.

L'entreprise COLAS a obtenu 82 points, elle est classée en troisième position.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission des MAPA, et de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de l'entreprise VERMOT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise VERMOT.

10 NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - VALIDATION DE PROJET - LANCEMENT DES CONSULTATIONS - COMPOSITION DU JURY

Lors de la réunion du 27 février dernier, Monsieur le Maire a présenté le projet de nouveau groupe scolaire et le rapport de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage quant à sa faisabilité.

Monsieur le Maire avait proposé de poursuivre le travail avec les services et avec l'ADAPEI/IME, et de reporter le vote au prochain conseil.

Suite à la réunion du 9 mars avec le Directeur de l'ADAPEI, Monsieur le Maire a demandé la gratuité du terrain et du bâtiment, en contrepartie la commune signerait avec l'ADAPEI un bail emphytéotique sur 25 ou 30 ans, avec un loyer gratuit, seules les charges (fluides, entretien etc.) seraient payées. Le Conseil d'Administration de l'ADAPEI se réunit le 25 avril et se prononcera sur cette proposition. Monsieur le Maire a également demandé à l'ADAPEI de revoir ses besoins en termes de surface.

Le groupe de travail a revu également à la baisse certaines surfaces concernant les besoins de l'école maternelle et de l'école primaire.

Le groupe de travail a proposé d'éliminer le troisième scénario, plus couteux, et plus gourmand en termes de surface. Il estime qu'il est difficile d'effectuer un choix entre les deux premiers scénarii, qui présentent chacun des avantages. Il suggère de laisser le choix entre les deux premiers, aux équipes de maîtrise d'œuvre, et d'ouvrir le concours à 4 équipes.

Monsieur le Maire propose d'éliminer le scénario 3, plus couteux. Il souhaite laisser le choix à l'équipe de maîtrise d'œuvre entre les scénarii 1 et 2.

Monsieur Serge Louis considère que la complexité technique sur la solution 1 lui fait craindre que le montant annoncé soit sous-estimé. Il souhaiterait que le choix soit laissé entre le 1 et le 3. Monsieur Denis Monnet rejoint cet avis.

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas les moyens de s'engager dans le scénario 3, les orientations budgétaires ont été calibrées en fonction des deux autres solutions moins couteuses. De plus, la solution 3 est plus importante en termes d'emprise foncière et il sera donc plus difficile de valoriser le terrain par la suite.

Ces arguments entendus, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (5 ABSTENTIONS : Minorité sauf Eric Guignard), valide le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire et choisit de laisser le choix entre les scénarii 1 et 2 aux équipes de maîtrises d'œuvre autorisées à concourir.

Monsieur le Maire propose ensuite de constituer le jury de concours conformément aux dispositions du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, de la manière suivante :

- De Monsieur le Maire,
- Des cinq membres de la CAO,

- D'un tiers au moins de maître d'œuvre :
 - o M. Delaine, AMO,
 - o 2 architectes qui seront missionnés par l'Ordre des Architectes,
 - o Un ingénieur conseil/bureau d'études
- Et à titre consultatif : le DST et la DGS de la ville de Maîche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser de lancement du jury de concours, relatif au marché de maîtrise d'œuvre,
- De constituer le jury de concours tel que défini ci-dessus,
- D'autoriser le lancement des consultations,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer de tous documents à venir.

11 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la circulaire préfectorale n°18 du 21 mars 2017 prévoit que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux doivent être revalorisés à compter du 1^{er} février 2017, en application du relèvement de la valeur du point d'indice et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

Ainsi les délibérations faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros ne permettent pas l'application de la nouvelle valeur de référence.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, 1 ABSTENTION (Eric Guignard), 5 CONTRE (Serge Louis, Denis Simonin, Céline Barthoulot, Muriel Plessix, Lilian Boillon (pouvoir Denis Simonin)) autorise Monsieur le Maire à prendre une nouvelle délibération faisant état des modifications législatives et réglementaires.

20h45 - Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une pause de 5 minutes avant le vote des budgets.

20h50 - Reprise de séance.

12 COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES ET BUDGET GENERAL - APPROBATION

L'arrêté des comptes d'une année budgétaire est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur municipal.

Pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes administratifs, sont joints à la note de synthèse deux documents :

- Les comptes administratifs 2016 des budgets annexes (ANNEXE 2)

- Le compte administratif 2016 du budget principal (ANNEXE 3).

De plus, lors de l'examen des Orientations Budgétaires, une analyse complète rétrospective du compte administratif 2016 vous a été remise. Les élus sont donc invités à se reporter également à ces documents (note de synthèse et annexe OB).

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur le Responsable du service Finances de la Commune qui donne lecture des comptes administratifs.

Comptes administratifs budgets annexes et budget général (annexe 2 et 3)

Les résultats 2016 s'établissent ainsi :

- **Budget annexe du lotissement Sous le Rond Buisson**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2016	CA 2016
Recettes	215 324.00 €	683 123.02 €
Dépenses	260 032.37€	267 301.66 €
Résultat	-44 708.37 €	415 821.36 €

Budget excédentaire global de : 371 112.99 €

Dette envers la commune au terme de la gestion 2016 : 0 €

- **Budget annexe du lotissement de la Guenotte (aucune écriture en 2016)**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2016	CA 2016
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	0 €	0 €
Résultat	0 €	0 €

- **Budget annexe de la zone d'activités des Genévriers**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2016	CA 2016
Recettes	24 177.30 €	107 617.20 €
Dépenses	24 177.30 €	29 847.30 €
Résultat	0 €	77 769.90 €

Budget excédentaire global de : 77 769.90 €

- **Budget annexe de la zone d'activités de la Rasse (aucune écriture 2016)**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2016	CA 2016
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	0 €	0 €
Résultat	0 €	0 €

- **Budget annexe de la Maison de Santé**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2016	Reports 2016	CA 2016
Recettes	2 409.90 €	0 €	156 677.89 €
Dépenses	55 057.32€	0 €	106 587.03 €
Résultat	-52 647.42 €	0 €	50 090.86 €

Budget déficitaire global de : - 2 556.56 €

Budget déficitaire global après crédits reportés de : - 2 556.56 €

Dettes envers la commune au terme de la gestion 2016 : 174 307.77 €

- **Budget annexe des Locations de salles**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2016	Reports 2016	CA 2016
Recettes	358 608.13 €	0 €	37 232.99 €
Dépenses	358 608.13€	1 783.43 €	38 709.23 €
Résultat	0 €	-1 783.43 €	-1 476.24 €

Budget déficitaire global de : - 1 476.24 €

Budget déficitaire global après crédits reportés de : - 3 259.67 €

- **Budget annexe du Camping Gîte**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2016	Reports 2016	CA 2016
Recettes	15 418.94 €	0 €	59 959.95 €
Dépenses	11 887.94 €	3 530.70 €	60 557.12€
Résultat	3 531.00 €	-3 530.70 €	-597.17€

Budget excédentaire global de : 2 933.83 €

Budget déficitaire global après crédits reportés de : - 596.87 €

- **Budget Général**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2016	Reports 2016	CA 2016
Recettes	945 580.88 €	147 809.00 €	4 904 920.16 €
Dépenses	1 470 057.66 €	195 062.66 €	3 786 683.93 €
Résultat	-524 476.78 €	-47 253.66 €	1 118 236.23€

Budget excédentaire global de : 593 759.45 €

Budget excédentaire global après crédits reportés de : 546 505.79 €

Excédent global des comptes administratifs 2016 tous budgets confondus hors reports de : 1 041 543.37 €

Les taux de réalisations des opérations par rapport au BP 2016 hors prélèvement et excédent ou déficit, se présentent de la façon suivante :

Compte administratif 2016	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Hors virement 90.88%	Hors excéd. reporté 95.22 %
Dont charges à caractère général	78.83%	
Dont frais de personnel	95.59%	
Dont autres charges courantes	86.44%	
Dont charges financières	94.92%	85.67%
Dont produit des services		100.23 %
Dont impôts et taxes		104.50%
Dont dotations et participations		39.74%
Dont autres produits de gestion courante		

Les autres charges courantes incluent les subventions d'équilibre aux budgets annexes, qui n'ont pas toujours besoin d'être versées en totalité.

Compte administratif 2016	Dépenses	Recettes
Investissement	Hors déficit reporté 40.21 %	Hors virement 27.89%
Dont remboursement emprunts	92.54 %	
Dont immobilisations	29.84 %	
Dont immobilisation financière *	0.00 %	
Dont subventions reçues		33.15 %
Dont emprunts nouveaux		Néant

(*) Les immobilisations financières correspondent au prêt d'équilibre fait par le budget général pour les budgets annexes.

Ces explications étant données, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Constant Cuhe assure la présidence de la séance pour procéder au vote de chacun des comptes administratifs suivants :

- **Budget annexe du lotissement Sous le Rond Buisson**

Par 20 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2016.

- **Budget annexe du lotissement de la Guenotte**

Par 20 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2016.

- **Budget annexe de la zone d'activités des Genévriers**

Par 20 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2016.

- **Budget annexe de la zone d'activités de la Rasse**

Par 20 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2016.

- **Budget annexe de la Maison de Santé**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2016.

- **Budget annexe des Locations de salles**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2016.

- **Budget annexe du Camping Gîte**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2016.

- **Budget Général**

Par 20 voix POUR, 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2016.

Monsieur le Maire revient en Salle du Conseil et préside à nouveau la séance.

13 BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DE RESULTAT

L'instruction M14 précise que « En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée ».

Au vu des résultats des comptes administratifs, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter, sur chacun des budgets, l'affectation des résultats comme suit :

Budget annexe « Lotissement sous le Rond Buisson »

- déficit de la section d'investissement : - 44 708,37 €
- excédent de fonctionnement : 415 821,36 €
- pas d'affectation de résultat sur un budget de lotissement

Budget annexe « Lotissement de la Guenotte »

- pas de résultat, pas de reprise anticipée

Budget annexe « Zone d'activités des Genévriers »

- déficit de la section d'investissement : 0 €
- excédent de fonctionnement : 77 769,90 €
- pas d'affectation sur un budget de zone d'activités

Budget annexe « Zone d'activités de la Rasse »

- pas de résultat, pas de reprise anticipée

Budget annexe « Maison de santé »

- solde déficitaire des crédits reportés : 0 €
- déficit de la section d'investissement : - 52 647,42 €
- excédent de fonctionnement : 50 090,86 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Au compte 1068 : 50 090,86 €
En excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €

Budget annexe « Locations de salles »

- solde déficitaire des crédits reportés : - 1 783,43 €
- excédent de la section d'investissement : 0 €
- déficit de fonctionnement : - 1 476,24 €
- résultat déficitaire pas de possibilité d'affectation

Budget annexe « Camping »

- solde déficitaire des crédits reportés : - 3 530,70 €
- excédent de la section d'investissement : 3 531,00 €

- déficit de fonctionnement : - 597.17 €
- résultat déficitaire pas de possibilité d'affectation

Budget général

- solde déficitaire des crédits reportés : - 47 253.66 €
- déficit de la section d'investissement : - 524 476.78 €
- excédent de fonctionnement : 1 118 236.23 €
- affectation du résultat de fonctionnement :
 - au compte 1068 : 571 730.44 €
 - en excédent de fonctionnement reporté : 546 505.79 €

Par 21 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte les affectations de résultat telles que proposées.

21h15 : Messieurs Constant Cuhe et Stanislas Renaud s'absentent de la séance.

14 BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion tenu par le comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes constatées au titre de la gestion de la Collectivité, y compris les comptes de tiers et fournisseurs et les comptes financiers. Son bilan est présenté aux dernières pages du document du budget primitif et compte administratif des budgets annexes.

Après pointage par le trésorier et par l'ordonnateur, les comptes de gestions (budgets général et annexes) s'avèrent conformes avec les écritures des comptes administratifs 2016 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal prend acte de cette conformité et approuve les comptes de gestion 2016.

15 TABLEAU DES OPERATIONS FONCIERES 2016

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau du bilan des acquisitions et cessions effectivement réalisées sur le territoire communal durant l'année 2016 (*ANNEXE 4-DERNIERE PAGE*). Ce bilan est annexé au compte administratif 2016 de la commune.

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal approuve le tableau des opérations foncières 2016.

16 PERSONNEL COMMUNAL - LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2017

Lors de la séance budgétaire, le Conseil Municipal est invité à fixer la liste des emplois communaux à la date du vote du budget.

La liste des emplois communaux pour la Ville de Maîche s'établit comme suit à compter du 03 avril 2017 :

Services administratifs

- Un directeur général des services (non pourvu)
- Un ingénieur territorial (non pourvu)
- Deux attachés principaux (dont un non pourvu)
- Deux attachés territoriaux
- Trois rédacteurs territoriaux
- Un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- Un adjoint administratif territorial à temps complet
- Trois adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe à temps non complet - 27 heures, 23 heures et 17 heures 30.

Création d'un poste de rédacteur à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016 - dcm 2016.104

Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017 - dcm 2016.119

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017 - dcm 2016.120.

Service « Police Municipale »

- Un brigadier-chef principal de police

Services techniques

- Un technicien territorial principal de deuxième classe
- Un technicien territorial
- Un agent de maîtrise principal
- Un agent de maîtrise
- Quatre adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- Trois adjoints techniques principaux de deuxième classe (dont un non pourvu)
- Quatre adjoints techniques à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 18 octobre 2016- dcm 2016.104.

Services « entretien »

- Un adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- Un adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 19 heures 30 par semaine
- Un adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 6.25 heures par semaine affecté au restaurant scolaire
- Trois adjoints techniques territoriaux à temps complet
- Quinze adjoints techniques territoriaux à temps non complet :
 - Un adjoint technique de 2ème classe à raison de 32 heures par semaine affecté aux installations touristiques.
 - Deux adjoints techniques de 2ème classe à raison de 27 heures 30 par semaine affectés à l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes (non pourvus)
 - Deux adjoints techniques territoriaux à raison de 19 heures 30 par semaine affectés à l'entretien ménager de l'école pasteur
 - Un adjoint technique territorial à raison de 17 h 30 par semaine affecté au multi-accueil et aux remplacements dans les écoles ou au restaurant scolaire (non pourvu)
 - Un adjoint technique territorial à raison de 17 heures 30 par semaine affecté à l'entretien ménager du multi-accueil
 - Deux adjoints techniques territoriaux à raison de 17 heures par semaine affectés à l'entretien ménager du pôle famille
 - Un adjoint technique territorial à raison de 12 heures par semaine affecté à l'entretien ménager du CMS
 - Un adjoint technique territorial à raison de 17 heures 30 par semaine affecté à l'entretien de la maison de santé
 - Un adjoint technique territorial à raison de 15.65 heures par semaine affecté à l'entretien ménager de la maison de santé (12.5 h) et à la garderie scolaire (3.15 h)
 - Un adjoint technique territorial à raison de 23 heures 30 par semaine affecté au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire
 - Un adjoint technique territorial à raison de 18 heures 30 par semaine affecté au restaurant scolaire

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (13 heures par semaine) à compter du 1er janvier 2017 - dcm 2016.120.

Service Ecole maternelle

- Deux agents territoriaux spécialisés principaux de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 33 h par semaine
- Un agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 30 h par semaine

- Un agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 27 h 30 par semaine

Service médico-social (Multi-accueil)

- Une éducatrice principale jeunes enfants à temps complet, directrice du service ;
- Trois éducatrices territoriales de jeunes enfants à temps complet ;
- Une infirmière territoriale à temps non complet à raison de 16 heures par semaine
- Une auxiliaire de puériculture territoriale principale de 2ème classe à temps complet
- Deux auxiliaires de puériculture territoriale principales de 2ème classe à temps non complet à raison de 32.25 heures par semaine
- Deux auxiliaires de puériculture territoriales principales de 2ème classe à temps non complet à raison de 28 heures par semaine

Création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet et suppression d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps non complet (31 heures 30 par semaine) à compter du 1er janvier 2017 - dcm 2016.122.

Service animation

- Un animateur principal de 1ère classe à temps complet
- Un adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à raison de 22 h 30

Service culturel

- Un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à raison de 29 h par semaine
- Un adjoint du patrimoine à raison de 28 h par semaine

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet (28 heures par semaine) et suppression d'un poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe à compter du 1er août 2016 - dcm 2016.75.

Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet (29 heures par semaine) et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2016 - dcm 2016.104

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal valide la liste des emplois communaux telle que présentée.

17. BUDGETS PRIMITIFS 2017- VOTE DES TAUX

1. BUDGETS ANNEXES

a. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT SOUS LE ROND BUISSON (budgétisé en hors taxe)

Dépenses

- Marge pour petits travaux et aménagement de talus pour 15 000 € sur les anciennes tranches du lotissement,
- Achat à la commune de la surface de terrain du lotissement BAS DES ROUTES (et extension) 269 004€,
- Prévision de reversement de l'excédent du budget Lotissement au budget général : 473 348.99 €.

Recettes

- Vente de parcelles au Lotissement du Bas des Routes 41 350 €. Cette budgétisation correspondant au montant de vente pour 1 parcelle restante.
- Vente de parcelles au Lotissement du Bas des Routes extension 344 890 € Cette budgétisation correspondant au montant de vente pour les 6 parcelles qui pourraient faire l'objet d'une cession en 2017.

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

b. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZONE D'ACTIVITE DES GENEVRIERS (budgétisé en hors taxe)

Cette compétence a été transférée à la communauté de communes au 1 janvier 2017 et donc que ce budget 2017 communal constitue un budget de solde des opérations en cours.

Dépenses

- Achat de terrains par le budget correspondant aux zones vendues en 2016 : 24 114 €
- Reversement de l'excédent constaté : 92 265€

Recettes

- Vente de 2 parcelles aménagées en cours de signatures fin 2016 : 38 610€

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

c. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA MAISON DE SANTE (budgétisé en toutes taxes)

Ce budget, prend en compte l'ensemble des dépenses et recettes permettant à la structure de fonctionner. Ces dépenses et recettes sont donc basées sur trois années de fonctionnement effectif permettant un certain recul sur les charges régulières constatées.

Il est également précisé que le budget Maison de Santé supporte le prêt de 1 400 000 € effectué auprès de la Banque Populaire pour financer la construction (prêt d'une durée de 20 ans au taux dorénavant, du fait de la renégociation opérée en fin 2016, de 1.94% à taux fixe au lieu de 3.26% en début de 2016).

Dépenses de fonctionnement

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement de la structure pour 12 mois : 36 048 €,
- Remboursement au budget général des frais de personnel : 39 681€,
- Intérêt du prêt : 23 254.14 €.

Recettes de fonctionnement

- Recettes de loyers et charges pour 12 mois : 133 000 €.

Le loyer ne correspond pas au remboursement du prêt pour deux raisons :

- 1- Le prêt est sur 20 ans alors que le coût du loyer a été calculé avec amortissement sur 25 ans ;
- 2- Une partie n'est pas louée : studio.

Dépenses d'investissement

- Remboursement du capital de l'emprunt BPFC : 61 273.58 €,
- Remboursement du prêt d'avance de la commune à la construction : 23 150.65€ (reste à rembourser au 01/01/2017 au budget général 174307.77€).

Recettes d'investissement

- FCTVA pour travaux 2016 : 316.51 €,
- Amortissement des biens mobiliers.

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

d. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES LOCATIONS DE SALLES (budgétisé en hors taxe)

Ce budget comprend l'exploitation, dans un budget soumis à la tva de :

- La salle des fêtes
- Les salles DUCREUX et DECRIND
- La salle de l'UNION

Dépenses de fonctionnement

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement des salles pour 12 mois : 55 820 €,
- Dotation aux amortissements : 1 174.31 €.

Recettes de fonctionnement

- Recettes prévisionnelles de loyers et charges pour 12 mois : 29 500 €,
- Subvention d'équilibre de la commune : 28 470.55€.

Dépenses d'investissement

- Achat de matériel et travaux particuliers dans les salles : 26 583.43 €,
- Renouvellement d'un paratonnerre, production eau chaude, luminaire et spots led salle des fêtes,
- Menuiserie salle DUCREUX,
- Travaux d'accessibilité dans l'ensemble des salles.

Recettes d'investissement

- Une subvention d'équilibre en provenance du budget général pour l'ensemble des investissements : 25 409.12€.
- Amortissements des immobilisations : 1 174.31 €

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

e. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CAMPING (budgétisé en hors taxe)

En fonctionnement dépenses et recettes habituelles détaillées sur le document,

Dépenses de fonctionnement

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement du camping-gîte pour 12 mois : 33 820 €,
- Remboursement de salaire au budget général : 36 435 €,
- Dotation aux amortissements : 1 253.95 €.

Recettes de fonctionnement

- Recettes prévisionnelles des locations pour 12 mois : 49 700 €,
- Subvention d'équilibre de la commune : 21 711 €.

Dépenses d'investissement

Un total de dépenses d'équipements immobilisés de 14 700€ dont :

- Wifi : 5 200 €,
- Réserve de crédits compris divers matériels : 6 500 €,
- Travaux d'amélioration : 3 000 €.

Réintroduction des frais d'étude (opération d'ordre) : 19 840 €.

Recettes d'investissement

- Subvention d'équilibre de la commune : 14 140 €,
- Réintroduction des frais d'étude (opération d'ordre) : 19 840 €,
- Dotation aux amortissements : 1 253.95€.

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

f. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DU PERTUS (budgétisé en hors taxe)

Comme prévu aux OB, l'année 2017 verra la mise en chantier des travaux de viabilisation pour les 5 parcelles situées, rue du PERTUS, derrière les établissements BARBALAT.

Dépenses de fonctionnement

- Travaux de viabilisation du nouveau lotissement : 102 000 € (compte 605)

Recettes d'investissement

- Prêt du budget général pour viabilisation : 102 000€ (compte 16874)

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

2. BUDGET GENERAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commission Culture, Sports et Action sociale s'est réunie le 13 mars dernier pour examiner les attributions de subvention pour l'année 2017.

Les subventions 2017 sont attribuées suivant les critères figurant dans le règlement d'attribution des subventions, tel qu'il a été adopté par délibération n° 2015.26 du 2 mars 2015.

L'enveloppe globale dédiée aux subventions est divisée en 6 critères :

- moins de 16 ans
- plus de 16 ans
- Maîche
- Hors Maîche
- Manifestation
- Citoyenneté

Chaque critère se voit affecter un coefficient selon son importance : coefficient 2 pour le critère le plus important et coefficient 1 pour celui qui l'est moins. En détail, la Commission a décidé de favoriser avec un coefficient 2, les jeunes de moins de 16 ans et les Maîchois.

Les autres critères tels que les effectifs de plus de 16 ans, les personnes extérieures à Maîche, la participation à la vie communale ainsi que l'organisation de compétitions ou manifestations, ne bénéficieront que d'un coefficient 1.

Toutefois, la subvention maximale sera plafonnée à 20% du budget de l'association, toujours selon le règlement d'attribution.

Le versement des subventions est conditionné par la production du bilan financier de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N.

Classes découvertes :

Le montant de la participation de la commune aux sorties scolaires est maintenu à 5.50 € par élève.

Le montant utilisable par chaque établissement est calculé en fonction des effectifs scolaires de l'année.

Maintien en 2017 :

Gratuité de salle pour chaque association. Le montant de salle ne figure donc pas dans le tableau récapitulatif, il est seulement indiqué « gratuité de salle ».

Pour mémoire :

Liste des associations subventionnées par la Communauté de Communes du Pays de Maîche et autrefois subventionnées par la commune :

- Amis de l'Hôpital de Montbéliard
- Amis de la Santé
- Amis des Orgues
- Crescendo
- Délégués Départementaux de l'Education Nationale
- Ecole de Musique
- Gazouillis du Plateau
- Médaillés militaires
- Scouts du plateau
- Les peintres amateurs Maîchois et du Plateau ont fusionné et sont désormais subventionnés par la communauté de communes

RECAPITULATIF SUBVENTIONS 2017

<u>Associations</u>	<u>Budget 2017</u>
- Associations à vocation culturelle	10 603 €
- Associations à vocation sportive	44 614 €
- Associations à vocation sociale	750 €

- Associations à vocation scolaire	3 531 €
- Associations diverses	8 834 €
<u>Totaux =</u>	<u>68 332 €</u>

Par 18 voix POUR et 6 Abstentions (Minorité municipale), le Conseil Municipal se prononce sur l'individualisation de chaque subvention listée dans le document budgétaire et valide les sommes proposées, étant entendu que s'abstiennent les conseillers municipaux membres des conseils d'administration d'associations bénéficiaires.

Sont concernés :

- Madame Chantal Ferraroli pour le Festi'Gang
- Madame Emilie Prieur pour le Festi'Gang
- Monsieur Jérémy Chopard pour le volley club de Maîche
- Madame Muriel Plessix pour le Comité de Jumelages
- Madame Céline Barthoulot pour l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole maternelle Les Sapins Bleus

3. BUDGET GENERAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (budgétisé en toutes taxes) ET DES TAUX DE LA FISCALITE

Le projet de Budget Primitif 2017 regroupe :

- la présentation réglementaire du budget primitif 2017
- la section de fonctionnement détaillée par articles tant en dépenses qu'en recettes
- une présentation par chapitres de fonctionnement avec un comparatif BP 2016-2017
- la section d'investissement détaillée par opérations
- l'état de la dette au 1er janvier 2017
- l'état des transferts entre le budget général et les budgets annexes
- une fiche fiscale comparative entre le produit attendu 2017 et le produit 2016
- l'état détaillé des subventions attribuées aux associations
- l'état des opérations immobilières.

Monsieur le responsable des Finances informe le Conseil Municipal, que, du fait du retard pris par l'Etat, les montants de DGF et de DSR indiqués dans le budget sont basés sur des estimations. Les calendriers prévisionnels de publication de ces deux dotations ne sont, à ce jour, pas précisés sur le site de la DGCL.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

De façon synthétique, les propositions suivantes ont été retenues pour l'élaboration du projet de budget 2017 :

→ **En dépenses :**

➤ **CHAPITRE 011 (charges générales)** - La variation des dépenses courantes de fonctionnement de + 6.75 % (BP 2016 / BP 2017) (+66k€) et + 35.42% (CA 2016 / BP 2017) (+274k€) est constituée de divers montants en évolutions positives et d'autres montants en diminution.

Il convient de souligner néanmoins les variations suivantes par rapport au CA 2016 :

- à l'article 60621 combustible ; rattrapage de l'année 2016 pour des factures non parvenues de gaz (+47k€)
- à l'article 61521 des prévisions spécifiques pour un développement du fleurissement et des décompactages de certains terrains (+30k€)
- à l'article 61523 un enneigement plus important en 2017 (+37k€)
- à l'article 6168 au titre de la prise en compte des cotisations d'assurance le non-paiement en 2015 et 2016 d'une partie des primes qui seront donc à régler sur 2017 (+49k€)
- à l'article 6283 les frais de nettoyage de la mairie en prestation (+10k€)
- à l'article 6284 des reversements à la CCPM de prestations CAF au titre du contrat enfance jeunesse (centre aéré et RAM) (+22k€)

➤ **CHAPITRE 012 (masse salariale)** - Augmentation de 2.32% (BP 2016 / BP 2017) (+48k€) et une augmentation de 7.03% le réalisé 2016 et le budgétisé 2017 (+140k€) de la masse salariale. Le détail de cette augmentation est présenté dans la note de compréhension (ANNEXE 6).

Il est précisé que la masse salariale inclut les salaires du personnel mis à disposition des budgets annexes du camping, de la Maison de Santé et du SIAP (total 232 800€), dont les salaires sont remboursés au budget général. La masse comprend également les prévisions de créations de postes et les prévisions des remplacements des congés maternités et maladie remboursés en partie par la Sécurité Sociale.

A noter : les prévisions budgétaires de rémunération sont globalisées sous divers articles du chapitre 012. Les réalisations sont ensuite ventilées sur plusieurs articles des comptes 64. Les évolutions sont donc à apprécier au niveau du chapitre 012 (2 096 000 € au BP 2016, 2 004 000 € au CA 2016 pour 2 145 000€ au BP 2017).

Les remboursements sur la masse salariale sont inscrits en recettes sur des comptes 6419, 6459. La charge nette s'obtient donc en déduisant des dépenses du 012 le total de ces recettes (49 960 € au BP 2017) et tenant compte des dépenses pour le budget SIAP, maison de santé et camping.

➤ **CHAPITRE 65 (autres charges de gestion courante)** - Ce chapitre est en diminution de 12.55% (BP 2016/ BP 2017) (-58k€) et en augmentation 1.16 % (CA2016/ BP2017) (+4k€) ; Il comprend essentiellement cinq catégories de dépenses : les indemnités des élus, les subventions d'équilibre aux budgets annexes, la subvention de fonctionnement à

l'école privée, les subventions aux associations et la principale dépense, la contribution au SDIS pour 123 260 €.

La différence de variation, si on compare au BP2016 ou au CA2016 s'explique par la non réalisation de certaines subventions d'équilibre des budgets annexes.

Par rapport à l'année 2016, le poste en variation réelle, à la réalisation, sera la subvention à l'école ST JOSEPH qui diminue de façon important du fait de l'avenant au contrat d'association qui a été négocié en 2016. Impact sur le BP 2017 par rapport au CA est de - 27k€.

Le montant programmé en 2017 pour les subventions versées aux associations sportives, culturelles, sociales et diverses est de 68 332 € pour 73 990€ au CA 2016.

➤ **CHAPITRE 66 (frais financiers)** - Par rapport au CA 2016, ce chapitre est en diminution (- 10%) (-7k€). La dette de la commune, comme en 2015, a fait l'objet d'une renégociation en fin 2016, avec pour conséquence une diminution des taux fixe. Le taux moyen de la dette est au 1^{er} janvier 2017 de 1.76%. Néanmoins le chapitre 66 ne peut être apprécié qu'en prenant compte de l'annuité totale par rapport à l'année n-1.

A noter également que le chapitre 66 prend en compte des frais financiers sur ligne de trésorerie et marge pour variation de taux.

➤ **CHAPITRE 014** - Ce chapitre comprend, le versement pour 342 555 € du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) institué par la loi sur la réforme de la taxe professionnelle et le nouveau système de péréquation (FPIC) non encore définitivement connu à ce jour mais évalué par le service des finances à 60 000€. C'est un chiffre particulièrement difficile à apprécier car les règles font l'objet de constants changements chaque année et son calcul dépend des mouvements sur l'ensemble des communes de France et des Intercommunalités.

→ En recettes

➤ **CHAPITRE 013 (atténuation de charges)** - Ce poste, qui retrace les compensations de salaires pour les maladies et emplois aidés ainsi que le reversement du supplément familial, fait l'objet d'une prévision budgétaire de 49 960€. Dans sa recette prévisionnelle, il comprend la compensation d'un poste salarial de base pour maladie. En réalisation, suivant le besoin de remplacement maladie, le CA est souvent inférieur au BP.

➤ **CHAPITRE 70 (produit des services)** - Ce chapitre est en augmentation de 8% (BP 2016 / BP 2017) (+45k€) et en augmentation de 26% (CA2016/ BP2017) (+124k€). L'évolution positive sur ce poste est consécutive à la non réalisation en partie en 2016 du reversement de coupe de bois (art 7022). En 2017 c'est donc le reversement de coupe de bois de plus de deux années qui est budgétisé pour 154 000€ (soit 131k€ par rapport au CA 2016).

A contrario, le budget prend en compte plusieurs baisses de recettes prévisibles sur les participations (cantine, halte-garderie) mais aussi des majorations certaines de produit (participation du SIAP).

➤ CHAPITRE 73 (produit de la fiscalité)

Du fait du passage de la CCPM en FPU en 2017, la budgétisation des chapitres 73 et 74 est complètement modifiée. Au titre de la compensation des taxes entreprises un versement d'Attribution de Compensation sera effectué sur la base des impôts professionnels perçus en 2016. L'ensemble de cette AC sera budgétisé au chapitre 73 et comprendra à ce chapitre une part de la DGF versé antérieurement au chapitre 74 (part CPS).

La revalorisation des bases votée en loi de finances 2017 est de 0.4 %. Elle s'applique pour la commune de MAICHE en 2017 uniquement sur la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Les bases fiscales ont été notifiées le 21 mars 2017. Après analyse de ces dernières (voir page 49 de l'annexe 3), une augmentation de la base fiscale est constatée à hauteur de 1.14% comprenant une évolution physique de 0.74% ainsi que l'évolution de 0.4% voté par le Parlement en loi de finances.

L'évolution physique par taxe est de :

- 0.60% pour la taxe d'habitation,
- 0.93% pour la taxe sur le foncier bâti .

Les hypothèses de prévisions d'évolution physique aux OB, qui étaient de 0.5% sur la TH - TFB sont donc réalisées.

Le montage du budget est proposé avec une évolution du taux communal de 1%.

L'ensemble de ces produits et compensations, du fait de l'évolution en loi de finances de 0.4%, de l'évolution du taux de 1%, génère une augmentation globale du produit par rapport à 2016 de 57 520 €.

Globalement le produit du chapitre 73 par rapport au CA 2016 évolue à la hausse de 4.41% (+111k€). Cette hausse, comme précisée ci-dessus, intègre le compensation part salaire de 93k€ qui passe du chapitre 74 au chapitre 73.

Par 18 voix POUR et 6 CONTRE (Minorité municipale), le Conseil Municipal décide une augmentation proportionnelle du taux des quatre taxes de 1 % qui se traduit de la façon suivante :

	2016	2017
Taxe d'habitation	13,85	13,99
Taxe foncière bâtie	9,59	9,69
Taxe foncière non bâtie	39,13	39,52

21h30 - Retour de Messieurs Constant Cuche et Stanislas Renaud.

➤ **CHAPITRE 74 (Dotations et participations)** - Du fait des mouvements sur l'AC et de la ponction sur DGF pour équilibre des finances nationales (la moitié de 2016) le chapitre 74 diminue de façon importante. Il évolue négativement de -13.4% (BP2016/ BP2017) (-150k€) et de -17% par rapport au CA 2016 (-201k€).

Ce budget est construit sans les notifications de dotation pour la DGF et la DSR qui ne sont à ce jour par encore publiée par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

Pour la budgétisation 2017, nous avons repris la moitié de la somme prélevée par la DGCL en 2016, soit une ponction de 40 000 € au titre de notre participation annuelle au redressement des comptes publics pour 2017.

Par contre la DSR, évolue favorablement en loi de finance. Sans notification DGCL, cette dotation est programmée dans le budget 2017 au même niveau que sa réalisation 2016.

Du fait du transfert de compétence de l'aire des gens du voyage à la CCPM la commune ne sera plus bénéficiaire de la subvention de la CAF allouée à ce titre pour un montant de 22 000€ en 2016.

Comme précisé ci-dessus, les compensations de fiscalité (TH-TF-CET) sont en hausse de 15 815 €.

Concernant le produit global de l'article 7478 qui enregistre toutes les prestations CAF liées à l'aide à l'enfance (pso et contrat enfance jeunesse) et la participation du déficit du service petite enfance par le SIAS, cette recette a été minorée globalement de 53 000 € par rapport au CA pour tenir compte, entre autres, de la diminution de participation du SIAS et la prise en compte du transfert de la compétence RAM à la CCPM.

➤ **CHAPITRE 75 (autres produits de gestion courantes)** - Ce chapitre est constitué de trois articles, le 752 (locations de terrains et bâtiments), le 758 (charges) et l'article 7551 qui marque budgétairement les excédents des budgets annexes, écriture prévue au BP, mais jamais réalisée en CA (sauf clôtures définitive d'un budget).

L'article 752 est en diminution budgétaire de 12 k€ par rapport au CA, diminution expliquée par une prise en compte prudente des locations variables, par la fin de la location des locaux de la mairie à l'office HLM ainsi que la fin de la location à compter de 2017, d'un des appartements de l'école.

NIVEAU D'ÉPARGNE

Pour permettre à chacun d'analyser globalement le budget de 2017 vous trouverez dans votre document, page 25 et 26, l'extraction des niveaux d'épargne après neutralisation des transferts entre budgets :

- L'épargne de gestion diminue de - 55 830 € par rapport au budget précédent.
- L'épargne brute diminue de - 45 217 € du fait de la différence d'intérêt sur emprunt par rapport au bp 2016.
- L'épargne nette est en augmentation de 6 000 € du fait de la réduction globale de l'annuité de 61 000 € entre le BP 2016 et le BP 2017.

De même qu'il en avait été fait état aux BP 2015 et 2016, et de façon parallèle à l'ensemble des communes de France, la diminution du niveau d'épargne de gestion peut être considérée comme préoccupante essentiellement pour deux raisons :

- Premièrement parce que, en général, une diminution constatée au niveau de l'épargne gestion, est une diminution pérenne provenant, soit d'une augmentation des charges de rigidités, soit d'une diminution de recettes courantes, soit d'un effet ciseau.
- Nous savons aujourd'hui que nous sommes dans une période de réduction des dotations, que l'année 2017 verra encore le montant de DGF réduit d'environ 40 000 € et que le montant du FPIC sera certainement de nouveau en progression en 2018. Il rappelle que la DGF 2013 était de 663 000 € et que son montant en 2017 (en y conservant la part CPS) sera de 388 000 €. Cette perte de 325 000 € est supérieure à l'épargne nette de 2014.
- Pour le cas particulier de notre commune, le passage en FPU permet de figer dans l'attribution de compensation, la fiscalité d'entreprise qui semble particulièrement fragile.

Le travail sur la dette ayant été poursuivi en 2015 et 2016, nos marges de réduction sur ce poste semblent actuellement épuisées avec une dette pratiquement totalement à taux fixe avec un taux moyen de 1.76% en janvier 2017 (2.30% au 1^{er} janvier 2016).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les programmes d'investissement ont été présentés au Conseil Municipal lors du Débat sur les Orientations Budgétaires. Le présent projet de budget reprend les crédits de dépenses et de recettes nécessaires aux tranches de travaux réalisables en 2017.

Le détail de chaque programme est retracé dans le document budgétaire en ANNEXE 3 (partie dépenses d'investissement pages 27 à 41).

Aux OB, le Plan Pluriannuel d'Investissement est phasé par rapport aux décaissements que nous pensons avoir par année. La logique du budget primitif est différente. Elle doit prendre en compte des autorisations d'ouvertures de crédits en adéquation avec les ouvertures de marchés public. C'est notamment le cas pour la création de voirie à Goule et le marché de maîtrise d'œuvre, qui sera en consultation avant la fin de l'année 2017, pour le nouveau groupe scolaire.

L'ensemble de ces besoins supplémentaires de budgétisation sont estimés à plus de 1 million d'euros par rapport aux OB. Ce décalage explique, que dans le budget 2017, un besoin d'équilibre par emprunt de 728 000€ soit nécessaire.

Les dépenses principales en investissement sont constituées par :

- Une subvention d'équipement pour financer la section d'investissement du budget des locations de salles pour 25 410€.
- Une subvention d'équipement pour financer la section d'investissement du budget du camping pour 14 141€.
- Un prêt de financement de 102 000€ du budget général vers le nouveau budget du lotissement du PERTUS pour financer les travaux de viabilisation pour les cinq parcelles.
- L'achat de terrain (prg 149) pour 360 000€ permettant de prévoir éventuellement l'acquisition de plateforme pour de nouveaux équipements.
- La continuité des travaux aux ateliers municipaux (prg 183) pour 29 000€.
- Divers travaux de bâtiments pour le solde du programme 2016 (prg 206) pour 62 957€ ainsi qu'un complément de crédits pour l'abri du daineur aux piste de ski de Goule.
- Divers travaux de voirie, aménagement de terrains et signalisation pour 54 965€ au programme 2016 (prg 207).
- Au programme 208 (achat de matériel 2016) l'acquisition de matériel pour le zéro phyto et la classe mobile informatique pour 90 608€.
- Le programme de création de la voirie à Goule (prg 209), avec une budgétisation de l'ensemble de la dépense soit 278 204€.
- Le programme de travaux du nouveau groupe scolaire (prg 210), qui prend en compte l'ensemble des frais liés à la maîtrise d'œuvre (734 800€).
- Le programme d'aménagement du centre-ville (prg 211), pour 271 520€ de dépenses liées aux travaux et à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des carrefours de la rue de la Batheuse et général de Gaulle.

- Le nouveau programme Bâtiments 2017 (prg 212) pour 184 910€ ; dans ce programme, sont prévus en particulier :
 - o diagnostic de performance énergétique tous bâtiments,
 - o accessibilité des ERP,
 - o la création d'un wc public dans le garage du presbytère,
 - o la réparation des toitures terrasse au gymnase,
 - o une réserve de crédit pour intervention diverses.

- Le nouveau programme, voirie, éclairage public, qualité de vie 2017 (prg 213) pour 220 830€ ; dans ce programme la création d'un city stade pour 70 000€, beaucoup de petites opérations ainsi que des mises aux normes en éclairage public (voir liste page 34 et 35)

- Le programme d'achat de matériels 2017 (prg 214) pour 61 000 € ; dans ce programme sont prévus essentiellement :
 - o Une liste de matériel pour le service technique dont un renouvellement d'un utilitaire (total des crédits pour le service technique 28 970€)
 - o Pour l'hôtel de ville, différents matériels et logiciels pour le service état civil.
 - o Divers matériels pour l'ensemble des services et une réserve de crédits pour l'informatique de 5000€ ainsi qu'une réserve tous matériel de 5000€.

- En 2017 un programme 215 est ouvert pour Etude et Révision du PLU pour 40000€.

En recettes d'investissement, nous pouvons noter la vente de terrains communaux au budget du lotissement pour 207 000€ pour solder l'emprise des parcelles du lotissement Bas des Routes et 24 000€ pour l'achat au budget général de parcelles vendues sur la Zone d'Activité.

Ces recettes sont complétées par 335 430€ provenant de subventions en attentes, soient de subventions déjà attribuées ou en cours d'attribution (voir liste page 40 et 41).

L'ensemble des crédits sur opérations (opérations mouvementées sur budget général) est de :

- en dépenses 2 404 773 €
- en recettes 335 430 €

Le besoin de financement global des opérations du budget général est de 2 069 343 €.

L'ensemble du budget général nécessite un recours à l'emprunt de 728 139€.

EQUILIBRE GENERAL :

Ce projet de budget primitif 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 5 543 714.78 € pour le fonctionnement
- 3 419 073.29 € pour l'investissement

Ce projet est soumis à l'approbation du Conseil Municipal à l'issue de sa présentation, ainsi que le vote des taux de la fiscalité, sachant qu'il est proposé une augmentation proportionnelle du taux des quatre taxes de 1%.

Avant de procéder au vote, Monsieur Serge Louis demande des explications quant aux écarts relatifs sur certains articles en dépenses entre le CA 2016 et le BP 2017. La réponse est apportée par Monsieur le responsable des Finances qui explique par exemple, pour le compte de dépense de déneigement, la réglementation a demandé qu'un changement d'imputation soit effectué. Sur quelques postes de dépenses, il a été fait le constat que certaines factures n'ont pas été réceptionnées en 2016 et en conséquence elles viendront augmenter le volume de la dépense en 2017.

Par 21 voix POUR et 6 CONTRE (Minorité municipale), le budget primitif est adopté.

18. AFFAIRES DIVERSES

+ Agenda

- Finale du tournoi de la ville - vendredi 7 avril
- Nettoyage de Printemps - samedi 8 avril : RDV à 8h30 Chemin de la Canissière
- Chasse à l'œuf - samedi 15 avril à 15h dans le Parc du Château.
- Opération de déboisement dans le cadre du parrainage avec le 13^{ème} Régiment de Génie de Valdahon : du 24 au 28 avril
- Elections Présidentielles - 1^{er} tour - Dimanche 23 avril
- Elections Présidentielles - 2^{ème} tour - Dimanche 7 mai

+ Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu :

- Lundi 22 mai à 20h00,
- Lundi 03 juillet à 20h00.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes (élus et bénévoles du CCAS) qui se sont investies pour le repas des anciens du dimanche 2 avril. Cette manifestation a réuni 250 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52